Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement Sud Est
Aménagement commercial

Affaire suivie par : Marie-Hélène LARCHE
Tél : 04.56.59.46.50
Fax : 04.56.59.46.04
Courriel : ddt-cdac38@isere.gouv.fr
Références : CDAC

Grenoble, le 31 MAI 2011

ATTESTATION PREFECTORALE D'UNE AUTORISATION TACITE

Le Préfet de l'Isère, atteste que :

Le 24 mars 2011 a été reçue au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Isère, la demande présentée par la SCI TPI, afin d'être autorisée à étendre de 2 090 m² de surface de vente un ensemble commercial par création de 3 commerces alimentaires, sur la commune de Tignieu-Jameyzieu, comme suit :

- Un magasin à l'enseigne Boucheries « André » de 1 490 m² de surface de vente ;
- Un magasin de produits « Bio » de 400 m² de surface de vente ;
- Une épicerie fine de 200 m² de surface de vente ;

Après avoir constaté le 11 et le 19 mai 2011 l'absence de quorum et en l'absence de notification d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial dans le délai de deux mois prévu à l'article L.752-14 du code de commerce, l'autorisation sollicitée par la SCI TPI a été tacitement accordée le 24 mai 2011.

Le texte de cette attestation doit être affiché pendant un mois à la mairie de Tignieu-Jameyzieu.

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire général

Frédéric PERISSAT